

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

27 juillet 2007

SOMMAIRE

Accenova	75903	Landa Invest S.A.	75896
Antinos S.A.	75919	Liosoph S.à r.l.	75924
Arina S.A.	75936	Livaco S.A.	75918
Balta Reinsurance	75923	Marman S.A.	75896
Bank Sarasin Europe S.A.	75919	M.B.R. Sàrl	75933
Boulogne Participations S.A.	75929	Mobrini S.A.	75928
BP Luxembourg S.A.	75936	Modesta Investments S.à r.l.	75926
COLOR Design S.à.r.l.	75893	ON-Construction S.à r.l.	75911
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	75929	Pétunias Holding S.A.	75920
Convergences S.A.	75932	Prentel Holding S.A.	75925
Corsair Finance Europe S.à r.l.	75926	PricewaterhouseCoopers	75925
Diamond Shamrock S.à r.l.	75918	Profound Market Group S.à.r.l.	75900
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	75922	Rebend Investments Lux S.à r.l.	75931
Eternal Tuning a.s.b.l.	75918	Silkhouse S.A.	75927
Etoile Noire S.A.	75928	Société de Financement des Risques Industriels	75923
Eurodatex S.à.r.l.	75936	Société de Gestion et de Participations-Groupe	75935
Euro Développement S.A.	75934	Tai Finance Company S.A.	75926
Fides (Luxembourg) S.A.	75921	Teletonico S.à r.l.	75924
FIR Re	75924	Terra Firma India	75930
Flare Finance S.A.	75905	Tilsitt Luxembourg S.à r.l.	75890
FOSCA Managers S.à r.l.	75900	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.	75933
FOSCA Managers S.à r.l.	75890	Trizec 3 S.à r.l.	75934
Fusion Luxembourg	75930	T.S.I. Holding Group AG	75936
Globos Properties S.à r.l.	75934	Unima S.A.	75934
IblmmoZa S.A.	75905	Valois Holding Sàrl	75920
Icaro S.A.	75895	Vanguard Trademark Holdings	75903
Irinia S.A.	75925	VITIS Life Luxembourg S.A.	75932
Jacinthe Holding S.A.	75921	VITOMIRICA a.s.b.l. "Kosovsko Bosnajcko Drustvo"	75890
Jan Investment S.A.	75935		
Joadoor SA	75935		
Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l.	75932		
L1 Commercial (Luxembourg) S.à r.l.	75911		

FOSCA Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.538.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai, 2007, le Comité de Gestion de la société à responsabilité limitée FOSCA MANAGERS S.à r.l. a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration de la société à responsabilité limitée FOSCA MANAGERS S.à r.l. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

Gérard Becquer

Pascale Nutz

Philippe Salpetier

ayant tous les trois leur domicile professionnel au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007073028/801/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Tilsitt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.209.

Extrait de la décision des associés adoptée le 2 mai 2007

Conformément à la cession de parts sociales du 2 mai 2007, THRYN HOLDING N ° 2 S.à r.l., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127210 a vendu 400 parts sociales Class A détenues dans la Société à MATTERHORN CAPITAL EUROPE REAL ESTATE S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128063.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé MATTERHORN CAPITAL EUROPE REAL ESTATE S.A., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TILSITT LUXEMBOURG S.à r.l

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007073002/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

VITOMIRICA a.s.b.l. "Kosovsko Bosnajcko Drustvo", Association sans but lucratif.

Siège social: L-5692 Elvange, 4, rue d'Emerange.

R.C.S. Luxembourg F 7.252.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Cikotic Refik, bosniaque, demeurant à L-4469 Soleuvre, 1, rue du Nord,
- Ceman Zijad, bosniaque, demeurant à L-9262 Diekirch, 5, rue Neuve,
- Kojic Hamza, bosniaque, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Belvaux,
- Muhovic Ervin, bosniaque, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 20, rue du Chemin de Fer,

- Calakovic Musa, bosniaque, demeurant à L-4773 Pétange, 29, Prinzenberg,
- Rastoder Ekrem, bosniaque, demeurant à L-3576 Dudelange, 24, rue Albert Cremmer,
- Kolic Mirsad, bosniaque, demeurant à L-9071 Ettelbruck, 62, rue des Romains,
- Redzematovic Seko, bosniaque, demeurant à L-3843 Schifflange, 32, rue de l'Industrie.

Et ceux qui, conformément aux présents statuts, seront admis à la suite comme membres, il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

Dénomination, durée, siège

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination VITOMIRICA a.s.b.l. KOSOVSKO BOSNAJCKO DRUSTVO.

Son siège social est 4, rue d'Emerange, L-5692 Elvange. Il peut être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché par décision du Conseil d'Administration. La durée de l'association est illimitée.

Objet social et but

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques sportives, récréatives et culturelles,
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants,
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général,
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations,
- favoriser les contacts entre étranger et autochtones,
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à leur intégration harmonieuse et à leur participation à la vie politique.

L'association est autorisée à faire tous les actes juridiques généralement quelconque se rattachant à cet objet ou pouvant directement ou indirectement faciliter l'accomplissement du but social.

L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique, et religieuse.

Art. 3. L'association collaborera avec les autorités publiques compétentes tant de l'Etat que des communes ainsi qu'avec les organisations et personnes juridiques de droit privé ayant un but similaire ou analogue.

Membres

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis suivant une demande d'admission au conseil d'Administration et déclarent adhérer aux présents statuts.

Le Conseil d'Administration statue à la majorité simple sur les demandes d'admission. Un refus ne doit pas être motivé. Chaque membre devra acquitter sa cotisation annuelle.

Le montant maxima et l'échéance de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale et ne peut excéder 50,- €.

Art. 5. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire à tout moment suivant démission écrite au conseil d'administration,
- b) par l'exclusion pour inobservation continue des dispositions légales et statutaires, ou actions contre les intérêts de l'association, l'intéressé ayant préalablement été entendu en ses explications. Toute exclusion doit être ratifiée par l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des voix,
- c) est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation annuelle lui incombant.

Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine ou les cotisations payées de l'association,

Art. 6. Le nombre minimum des membres ne pourra être inférieur à trois.

Administration

Art. 7. L'association est gérée par un Conseil d'Administration de trois personnes au moins, élues parmi les membres de l'assemblée générale à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un terme de 1 an. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne en son sein un Président, un secrétaire et un trésorier. Il gère les affaires de l'association et la représente à l'égard des tiers. Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le rapport financier et moral de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le Président du Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et en fixe l'ordre du jour. En cas d'empêchement il est remplacé par le secrétaire.

Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association. Il rédige les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions de Comité. A cette fin il tiendra un registre dans lequel seront inscrites toutes les résolutions avec la signature du Président et du secrétaire.

Le trésorier est chargé de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses.

L'assemblée générale désigne chaque année à la majorité simple des voix des membres présents et représentés deux réviseurs de caisse auxquels le trésorier présentera à la fin de chaque exercice qui est la fin de l'année civile le compte financier de l'exercice.

Les réviseurs de caisse élus pour le terme d'un an sont rééligibles.

Le secrétaire est tenu de présenter, aux membres de l'Association qui en font la demande, le registre dans lequel sont inscrites toutes les résolutions. Toutes résolutions intéressant les tiers seront publiées au Mémorial.

Art. 8. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut se faire assister en outre dans ses délibérations par les experts qu'il jugera utiles.

Revenus

Art. 10. Les revenus de l'association sont constitués par les contributions volontaires des membres et de tierces personnes et par les subventions des autorités publiques, le cas échéant. L'association participera en outre à toute sorte d'animation dans un but de promotion dont les bénéfices seront reversés uniquement à l'association.

Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale se réunit chaque année au mois d'avril au plus tard.

Elle est convoquée par simple lettre postale adressée à tous les membres au moins 15 jours avant la date fixée.

L'ordre du jour est joint à la convocation.

Le vote par procuration est autorisé.

Art. 12. L'assemblée a dans ses attributions:

- la nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- l'exclusion de membres,
- la modification des statuts,
- la dissolution de l'association.

Art. 13. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le Conseil d'Administration autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Elles sont convoquées à la requête écrite au président du Conseil d'Administration émanant d'un cinquième des membres, avec l'indication de l'ordre du jour, du lieu de réunion, de la date et de l'heure prévus pour l'assemblée.

Cette date ne peut être fixée à un délai inférieur à un mois de la requête.

Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par respectivement lettre recommandée et par voie de presse.

Art. 14. Les modifications aux statuts sont régies par les dispositions des articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dispositions diverses

Art. 15. La dissolution de l'association est régie par les articles 20 et 23 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 16. Les points non précisés par les présents statuts sont réglés par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif ou par assemblée générale.

Art. 17. Le premier Conseil d'Administration élu par l'assemblée générale qui s'est réunie est composé des personnes suivantes:

- Président: Cikotic Refik, bosniaque, demeurant à L-4469 Soleuvre, 1, rue du Nord,
- Vice-président: Ceman Zijad, bosniaque, demeurant à L-9262 Diekirch, 5, rue Neuve,
- Secrétaire: Muhovic Ervin, bosniaque, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 20, rue du Chemin de Fer,
- Trésorier: Kolic Mirsad, bosniaque, demeurant à L-9071 Ettelbruck, 62, rue des Romains,
- Colakovic Musa: membre
- Rastoder Ekrem: membre
- Redzematovic Seko: membre

- Latic Edin: membre
- Cikotic Resad: membre
- Cikotic Dzeko: membre
- Babacic Fuad: membre
- Canovic Dzevdo: membre
- Ceranic Almedin: membre
- Klica Resmo: membre
- Muhovic Zeljo: membre
- Redzepagic Sadudin: membre
- Osmanovic Sadik: membre
- Talevic Gaga: membre
- Hodzic Harun: membre
- Trubljanin Esko: membre
- Babacic Refik: membre
- Skoko Hadro: membre
- Ceman Safet: membre
- Kolic Evis: membre
- Ceranic Admir: membre

Fait à Elvange, le 27 février 2007.

Référence de publication: 2007072980/7836/139.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07856. - Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

COLOR Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 23, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 128.829.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Herr Paulo Jorge Almeida Goncalves, Facharbeiter, geboren am 3. April 1973 in Santa Comba Dao (Portugal), Matrikel N° 1973 04 03 090, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 23, rue Arthur Herchen.

2. Herr Stephan Günther, Malermeister, geboren am 7. Januar 1969 in Geilenkirchen, Matrikel N° 1969 01 07 794, (Deutschland), wohnhaft in D-54597 Neuheilenbach, 6, Friedhofstrasse.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Maler- und Dekorateurbetriebes, begreifend insbesondere jegliche Innen- und Aussenanstreicherarbeiten, Tapeziererarbeiten, das Verlegen von Bodenbelag jeglicher Art, sowie Fassadenisolation und Trockenausbau.

Die Gesellschaft kann alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen bezüglich Mobilien und Immobilien vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen, oder demselben dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen COLOR DESIGN S.à.r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreißigtausend (30.000,-) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von dreihundert (300,-) Euro pro Anteil, welche wie folgt verteilt sind.

Herr Paulo Jorge Almeida Goncalves, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Herr Stephan Günther, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt Herr Stephan Günther, vorbenannt.

Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt Herr Paulo Jorge Almeida Goncalves, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1727 Luxembourg, 23, rue Arthur Herchen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. J. Ameida Goncalves, Günther, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2007. Relation: DIE / 2007 / 2229. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 12. Juni 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007072725/234/87.

(070078683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Icaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.863.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 avril 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée en varetur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ICARO S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.863 (NIN 2003 2202 412), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 334 du 27 mars 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société ICARO S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme ICARO S.A. est dissoute par la décision de la comparante, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois cent vingt (320) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 juin 2007, Relation: ECH/2007/631. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007072872/201/49.

(070078831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Marman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007072803/231/14.

(070078818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Landa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.869.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LANDA INVEST S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société de droit panaméen WABERG S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme de droit suisse CONSOLIDA S.A., ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, Via Louis Pasteur 1, CP 3142 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Mendrisio (Suisse) sous le numéro CH.524.3.001.853-2.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2007, Relation GRE/2007/2633. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007073024/231/214.

(070079196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

FOSCA Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.538.

—
EXTRAIT

Ingrid Moinet a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de FOSCA MANAGERS S.à r.l. avec effet au 2 mai 2007. La démission a été approuvée par l'Assemblée Générale du 2 mai 2007.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007073026/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Profound Market Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.824.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Janusz Szychlinski, company director, residing in ul. Lubinowa 11, 52-210 Wroclaw, Poland, represented by Ms Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23, 2007;

Mr Bernard Jakub Afeltowicz, company director, residing in ul. Kasprowicza 79/1, 51-136 Wroclaw, Poland, represented by Ms Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23, 2007;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- The entire issued and outstanding share capital of PROFOUND MARKET GROUP, S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.824, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, dated July 24, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 779 of October 27, 1998 (the Company), is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

- The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, dated June 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 680 of July 11, 2005.

- the Company's share capital is presently set at twenty-five million eight hundred eight thousand and ten United States dollars (USD 25,808,010.-) represented by eight hundred sixty thousand two hundred sixty-seven (860,267) shares having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30.-) each.

- Mr Janusz Szychliński currently holds seven hundred ninety thousand nine hundred seven (790,907) shares in the share capital of the Company and Mr Bernard Jakub Afeltowicz holds sixty-nine thousand three hundred sixty (69,360) shares in the share capital of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve:

(i) to redeem by way of cancellation, without prior acquisition by the Company, part of the shares in the share capital of the Company as follows:

(a) seven hundred thirty-two thousand six hundred forty (732,640) shares in the share capital of the Company currently held by Mr Janusz Szychliński at the price of thirty dollars point forty-eight cents United States dollars (USD 30.48) per share, i.e. an aggregate price of twenty-two million three hundred thirty thousand eight hundred sixty-seven point twenty cents United States dollars (USD 22,330,867.20),

(b) sixty-seven thousand three hundred and sixty (67,360) shares in the share capital of the Company currently held by Mr Bernard Jakub Afeltowicz at the price of thirty point forty-eight cents United States dollars (USD 30.48) per share, i.e. an aggregate price of two million fifty-three thousand one hundred thirty-two dollars and eighty cents United States dollars (USD 2,053,132.80), and

in total eight hundred thousand (800,000) shares in the share capital of the Company, having a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share, at the price of thirty point forty-eight United States dollars (USD 30.48) per share, i.e. an aggregate price of twenty-four million three hundred eighty-four thousand United States dollars (USD 24,384,000.-).

(ii) in consequence thereof, to reduce the amount of the subscribed share capital of the Company by twenty-four million United States dollars (USD 24,000,000.-) and to cancel - without prior acquisition by the Company - eight hundred thousand (800,000) shares in the share capital of the Company, so that the share capital of the Company is henceforth set at one million eight hundred and eight thousand United States dollars (USD 1,808,000.-) divided into sixty thousand two hundred sixty-seven (60,267) shares of a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each; the difference between the aggregate redemption price of USD 24,384,000.- and the amount of the capital reduction of twenty-four million United States dollars (USD 24,000,000.-) is drawn on the profits of the Company available for the distribution.

The repayments shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million eight hundred and eight thousand United States dollars (USD 1,808,000.-) represented by sixty thousand two hundred sixty-seven (60,267) shares in registered form with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present decrease of capital, is approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

M. Janusz Szychliński, gérant de société, résidant à ul. Lubinowa 11, 52-210 Wrocław, Pologne,

ici représenté par Natacha Trunkwald, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2007;

M. Bernard Jakub Afeltowicz, gérant de société, résidant à ul. Kasprowicza 79/1, 51-136 Wroclaw, Pologne,

ici représenté par Natacha Trunkwald, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2007;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- L'intégralité du capital social de PROFOUND MARKET GROUP, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 65.824, constituée suite à un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, daté du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 779 du 27 octobre 1998 (la Société), est représentée et la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont eu connaissance.

- Les statuts de la Société ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 680 du 11 juillet 2005.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq millions huit cent huit mille dix dollars des Etats-Unis (USD 25.808.010,-) représenté par huit cent soixante mille deux cent soixante-sept parts sociales (860.267) ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis chacune (USD 30,-).

- M. Janusz Szychliński détient actuellement sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent sept (790.907) parts sociales dans le capital social de la Société et M. Bernard Jakub Afeltowicz détient soixante-neuf mille trois cent soixante (69.360) parts sociales dans le capital social de la Société.

De là, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont résolu à l'unanimité:

(i) de réduire, par le biais d'une suppression de parts sociales, le capital social de la Société, -sans exercice du droit de rachat préférentiel de la Société - comme suit:

(a) sept cent trente-deux mille six cent quarante (732.640) parts sociales dans le capital social de la Société actuellement détenues par M. Janusz Szychliński au prix de trente dollars des Etats-Unis et quarante huit cents (USD 30,48) par part sociale, soit un prix total de vingt-deux millions trois cent trente mille huit cent soixante-sept dollars des Etats-Unis et vingt cents (USD 22.330.867,20),

(b) soixante-sept mille trois cent soixante (67.360) parts sociales dans le capital social de la Société actuellement détenues par M. Bernard Jakub Afeltowicz au prix de trente dollars des Etats-Unis et quarante huit cents (USD 30,48) par part sociale, soit un prix total de deux millions cinquante-trois mille cent trente-deux dollars des Etats-Unis et quarante-vingt cents (USD 2.053.132,80),

au total huit cent mille (800.000) actions dans le capital social de la Société, ayant une valeur de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) par part sociale, au prix de trente dollars américains et quarante huit cents (USD 30,48) par part sociale, soit un prix total de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 24.384.000,-).

(ii) en conséquence de ce qui précède, de réduire le montant du capital social souscrit de la Société de vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 24.000.000,-) et de supprimer - sans exercice du droit de rachat préférentiel de la Société - huit cent mille (800.000) parts sociales du capital social de la Société, ce qui porterait le capital social souscrit de la Société à un million huit cent huit mille dollars des Etats-Unis (USD 1.808.000,-) divisé en soixante mille deux cent soixante-sept (60.267) parts sociales d'une valeur de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune; la différence entre le prix total de rédemption de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 24.384.000,-) et le montant de la réduction de capital de vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 24.000.000,-) est portée aux profits de la Société disponibles pour la distribution.

Lesdits remboursements ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société ont décidé d'amender l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de un million huit cent huit mille dollars des Etats-Unis (USD 1.808.000,-) divisé en soixante mille deux cent soixante-sept (60.267) parts sociales ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, toutes souscrite et entièrement payées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8849. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073787/242/155.

(070080100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Vanguard Trademark Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.320.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 mai 2006 entre VANGUARD CAR RENTAL USA HOLDINGS INC. et VANGUARD CAR RENTAL USA INC. les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VANGUARD CAR RENTAL USA INC. domicilié à 6929 North Lakewood Avenue, Suite 100, Tulsa, 74117-1808 Oklahoma, USA détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS

P. Van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2007073729/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Accenova, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.882.

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACCENOVA, (anciennement ULLES) avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussignée, en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 27 juillet 2005, dont les statuts ont été modifié aux termes d'un acte reçu par ledit Notaire Holtz, le 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 du 24 mai 2007

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.882.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. le transfert du siège de la société de Capellen à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et la modification subséquente de l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

2. démission de Monsieur Geoffroy de Lamalle de son poste d'administrateur,
3. nomination de trois nouveaux administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012.
4. démission du commissaire aux comptes, la société DUNE S.à r.l.
5. nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Capellen à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et de modifier subséquemment l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Geoffroy de Lamalle, administrateur de sociétés, né à Namur le 7 février 1981, demeurant à L-8366 Hagen, 3, rue de Randlingen de sa fonction d'administrateur, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012:

- Monsieur Xavier Ghyssens, né à Bruxelles, le 4 décembre 1973, demeurant à B-5330 Assesse, 11, rue de Mormont,
- la société GENERAL INVEST HOLDING S.A., dont le siège social est à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 85.769,
- la société ALL 4 IT GROUPE S.A. dont le siège social est à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 85.441.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société DUNE S.à r.l. dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110.593 de sa fonction de commissaire aux comptes, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012, Monsieur Philippe Moncousin, né à B-Leignon, le 30 janvier 1953, demeurant à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100,- €

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007, WIL/2007/422. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juin 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007073794/2724/75.

(070080194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Flare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 127.247.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007073671/227/12.

(070079056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

lblmmoZa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 128.939.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Karl Louarn, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Karl Louarn, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de lblmmoZa S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, deux cent quarante-huit actions	248
2.- Monsieur Karl Louarn, prénommé, deux actions	<u>2</u>
Total: deux cent cinquante	250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.800,- (quatre mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg,
- Monsieur Frédéric Monceau, expert-comptable, demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg,
- Monsieur Karl Louarn, expert-comptable, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-first of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à r.l., a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Mr. Karl Louarn, expert-comptable, residing in L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mr. Karl Louarn, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of lblmmoZa S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) divided into two hundred and fifty (250) shares of no par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à r.l., prenamed, two hundred and forty-eight shares	248
2.- Mr. Karl Louarn, prenamed, two shares	<u>2</u>
Total: two hundred and fifty shares	250

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred and fifty thousand euro (250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 4,800.- (four thousand eight hundred euro).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- Mr. Joeri Steeman, expert-comptable, residing in L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg,
- Mr. Frédéric Monceau, expert-comptable, residing in L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg,
- Mr. Karl Louarn, expert-comptable, residing in L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor

Mr. Pascoal Da Silva, employee, residing in L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007. Relation: LAC/2007/10440. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073827/242/312.

(070079974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

ON-Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 28.197.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mai 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- ON-CONSTRUCTION S.A R.L. dont le siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, a été dénoncé en date du 3 mars 1993

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007073652/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

L1 Commercial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 128.940.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

LEVEL ONE COMMERCIAL (JERSEY) LIMITED a limited company incorporated under the Companies (Jersey) Law 1991, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry under number 97423,

represented by M^e Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment per share EUR
LEVEL ONE COMMERCIAL (JERSEY) LIMITED	500	25.-
Total		12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).- is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Manager:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LEVEL ONE COMMERCIAL (JERSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited company) Inscrite au Jersey Financial Services Commission, Companies Registry sous le numéro 97423,

représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence

devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales inscrit à côté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement par part sociale EUR
LEVEL ONE COMMERCIAL (JERSEY) LIMITED	500	25,-
Total		12.500,-

Les parts souscrites sont ainsi entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société. Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

- Monsieur Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11101. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Helinckx.

Référence de publication: 2007073838/242/360.

(070079976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Diamond Shamrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.223.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073852/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05204C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007073968/239/12.

(070080293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Eternal Tuning a.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1276 Luxembourg, 1, rue Anne Beffort.

R.C.S. Luxembourg F 1.434.

1. Nom, siège et activités de l'association

1.3 L'association à son siège principal à l'adresse: 1, rue Anne Beffort, L-1276 Luxembourg-Kirchberg.

4. Types d'affiliation

4.4 Délai de paiement

Tous les membres sont obligés de payer leur cotisation dans un délai d'un mois après l'assemblée générale.

4.5 Nouveaux membres désirant s'affilier à l'association

Les nouveaux membres qui désirent rejoindre l'association sont dans l'obligation de payer leur cotisation annuelle un mois suivant la décision d'acceptation de celui-ci.

4.6 Conditions de paiement des cotisation annuelle des nouveaux membres

Les nouveaux rejoignant l'association dans la période du 1^{er} janvier au 30 juin se verront dans l'obligation de payer la cotisation totale et ceux rejoignant du 1^{er} juillet au 31 décembre payeront la moitié de la cotisation annuelle (01/01-30/06 30 € du 1/07-31/12 15 €).

8. Assemblée périodique

8.1 L'Assemblée périodique se déroulera 1 fois par mois en période du 1^{er} novembre au 31 mars et 2 fois par mois en période du 1^{er} avril au 31 octobre.

8.2 Tous les membres sont obligés de se présenter au moins 1 fois par mois

8.3 Tous les membres non excusés à 3 reprises au assemblés périodique et annuelle seront exclus de l'association.

10. Le comité

10.1 Le comité est constitué du ou de(s):

- Vice-président: Cravatte Thierry
- Le Caissier: Raccogli Christophe
- Secrétaire: Airoidi Carmen
- Organisateur: Kirch Alain
- Membres

13. Responsabilité

L'état des Statuts resteront inchangés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu fin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007073644/6189/36.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02746. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Antinos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.233.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075199/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07350. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Bank Sarasin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.129.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 7 mai 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la BANK SARASIN EUROPE S.A, que:

- Monsieur Dirk Van den Berg, a remis sa démission en tant que «Directeur et Membre du Conseil d'Administration» de la BANK SARASIN EUROPE S.A.

Cette décision a pris effet en date du 28 février 2006.

- Monsieur Guido van Berkel a remis sa démission en tant que «Directeur et Membre du Conseil d'Administration» de la BANK SARASIN EUROPE S.A.

Cette décision a pris effet en date du 30 novembre 2006.

- Monsieur Marco Weber, 62, Elizabethenstrass CH-4002 Basel, Switzerland, est élu en tant que «Directeur et Membre du Conseil d'Administration» de la BANK SARASIN EUROPE S.A.

Cette décision a pris effet en date du 22 juin 2006.

- Monsieur Fidelis Goetz, résident à House 20, Strawberry, No 8 Plunkett's Road, The Peak, Hong Kong, est élu en tant que «Directeur et Membre du Conseil d'Administration» de la BANK SARASIN EUROPE S.A.

Cette décision a pris effet en date du 19 avril 2007.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Mr. A. Sarasin, Président du Conseil;
- M^e A. Elvinger, Directeur;
- Mr. E. Sarasin, Directeur;
- Mr. M. Weber, Directeur;
- Mr. F. Goetz, Directeur;
- Mr. T. Wittlin, Administrateur Délégué;
- Mr. L. Ernster, Directeur;
- Mr. F. Wulms, Secrétaire du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

T. Wittlin

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007075070/2260/36.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pétunias Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.683.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PETUNIAS HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 23 mai 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007074173/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Valois Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.427.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 25 mai 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.

- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2007074171/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Jacinte Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société JACINTE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 23 mai 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groot, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007074169/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

—
Suite à la nomination de Mademoiselle Susanne Kortekaas en tant que fondé du pouvoir «A» en date du 15 novembre 2006 et suite à l'annulation du pouvoir «A» de Monsieur Frank Verdier avec effet au 1^{er} février 2007 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Madame Deirdre Frances McCabe, née le 22 février 1959 à Dublin, en Irlande et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072691/683/43.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Suite à la nomination de Mademoiselle Susanne Kortekaas en tant que fondé du pouvoir «A» en date du 15 novembre 2006 et suite à l'annulation du pouvoir «A» de Monsieur Frank Verdier avec effet au 1^{er} février 2007 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Madame Deirdre Frances McCabe, née le 22 février 1959 à Dublin, en Irlande et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072693/683/43.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2007

L'Assemblée décide de nommer Administrateur les personnes suivantes:

M. Franck Capozzolo

M. Andreas Guth,

M. Charles Besneharad

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

L'assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société PricewaterhouseCoopers. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2007.

Pour la société SOFIRI

ACSG (EUROPE)

Signature

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2007

Le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Franck Capozzolo, Président du Conseil d'Administration.

Pour la société SOFIRI

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007072699/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Eric Van Poucke

Monsieur Didier Ysenbaert

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la société BALTA REINSURANCE S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007072698/682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Teletonico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 17, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 45.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072602/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05521. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Liosoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 89.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIOSOPH Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007072616/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05643. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

FIR Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.973.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 juin 2007

L'Assemblée décide que les mandats des Administrateurs:

- AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.,
- ASESORIA FINANCIERA Y DE GESTION S.A.,
- Monsieur Ronald Daene.

sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée que, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg

est nommé comme Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société FIR Re
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007072700/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Prentel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007072744/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des associés le 2 mai 2007 que la démission de Monsieur Laurent Fedrigo de sa fonction de gérant le 30 avril 2007 à minuit a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

P. Rakovsky.

Référence de publication: 2007072741/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Irinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.796.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 6 juin 2007 que:

1. Le Conseil confirme la nomination de Monsieur Francis N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué. Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

La société se trouve valablement engagée par la seule signature de l'Administrateur-Délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007072740/634/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

Changement suivant les contrats de cession de parts sociales du 17 avril 2007:

- Ancien associé unique: ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouveaux associés:

MANSANA INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 117780, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 125 parts sociales et

LIMANON INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 117781, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour *MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

H. De Graaf / N. Bleumer

Référence de publication: 2007073332/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Corsair Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.019.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour *CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007073336/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Tai Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.637.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2007 sont appelés aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Gérard Birchen, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier et MONTEREY SERVICES S.A., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour TAI FINANCE COMPANY S.A.

M. Juncker

Administrateur

Référence de publication: 2007073328/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Silkhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.532.

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILKHOUSE S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69.532 (NIN 1999 4002 735),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 514 du 6 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 29 septembre 2004,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification du septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5 (alinéa 7). La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5 (alinéa 7). La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verelst, M.-R. Tulumello, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2007, Relation: ECH/2007/615. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007072892/201/56.

(070078846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Etoile Noire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Mai 2007

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2007 zu beschließen hat:

- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wengertswee, 14, L-5485 Wormeldange-Haut, Vorsitzender und delegiertes Verwaltungsratsmitglied

- Frau Franziska Dils, Steuerberaterin, wohnhaft in Gotenstrasse 1, D-54293 Trier- Ehrang

- M & M A.G., mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2007 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxembourg.

Münsbach, den 6. Juni 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007073013/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Mobrini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 37.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072569/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06736. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Boulogne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.027.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 mai 2007

- dans le cadre du mandat d'administrateur exercé par la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. dans la société anonyme de droit luxembourgeois BOULOGNE PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 65027, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Eric Magrini a été nommé comme représentant permanent chargé de l'exécution du mandat d'administrateur au nom et pour compte de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEREY SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072706/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03662C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2007

Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an à savoir:

Monsieur Jean Hoss

Monsieur Pierre Ahlborn

Monsieur Robert Reckinger

Monsieur Emile Vogt

Maître Reginald Neuman

Maître Pit Reckinger

Monsieur Erich Wyss ayant mis son mandat à disposition de l'Assemblée,

L'Assemblée nomme pour une durée d'un an comme nouvel administrateur, Monsieur Guy Wagner, licencié en sciences économiques ULB, avec adresse professionnelle au 7, boulevard Prince Henri, L - 1784 Luxembourg.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072714/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Terra Firma India, Société à responsabilité limitée,
(anc. Fusion Luxembourg).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 126.282.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FUSION LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, trade register Luxembourg section B pending, incorporated by deed dated on March 19 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company in TERRA FIRMA INDIA.
2. Amendment of article 4 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company in TERRA FIRMA INDIA.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The company will have the name of TERRA FIRMA INDIA.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FUSION LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, R.C.S Luxembourg section B en cours, constituée suivant acte reçu le 19 mars 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en TERRA FIRMA INDIA.
2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TERRA FIRMA INDIA.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination TERRA FIRMA INDIA.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4233. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073253/211/82.

(070079050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Rebend Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.664.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 30 mai 2007 que les personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérant de Catégorie A, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim E.S. au Brésil, avec pour adresse professionnelle 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

- Madame Sophie Van Oosterom, née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer au Pays-Bas, avec pour adresse professionnelle 25 Bank Street, 29th Floor, Londres E14 5LE, Royaume-Uni.

Il résulte également de ces résolutions que la Catégorie de Gérant de Monsieur Arie Prashkovsky a été modifiée de sorte qu'il est à présent Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se compose depuis le 30 mai 2007 comme suit:

Gérant Catégorie A:

- Mr Rodolpho Amboss
- Mme Sophie Van Oosterom

Gérant de Catégorie B:

- Mr Arie Prashkovsky
- Mr Alain Heinz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007073296/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47098 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007072996/211/11.

(070078830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Convergences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 82.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Comptabilité-Fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007073175/1028/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

VITIS Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

R. Van den Bosch

General Manager

Référence de publication: 2007073179/2012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01859. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

M.B.R. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 124.436.

Cession de parts sociales

- Monsieur Aymen Berregba, demeurant 4, allée André Louis F-57950 Montigny-les-Metz, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Mondher Labidi, demeurant 29, Marbuergerstross L-9764 Marnach, qui accepte moyennant le prix global de deux mille cinq cent euro (2.500,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Mohamed Ben Regba, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2007.

M. Ben Regba / A. Berregba / M. Labidi

Gérant / Cédant / Cessionnaire

Référence de publication: 2007073295/7840/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08106. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 mai 2007 que:

- M. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Evanston Illinois (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 25 mai 2007, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano
- Mme Géraldine Copeland-Wright
- M. Jerry I Speyer
- Mme Katherine Farley
- M. Robert J Speyer
- M. Michael Philip Maurice Spies

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007073299/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.444.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2006 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION Sàrl, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007073292/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05554C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.220.

—
Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073515/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Unima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.609.

—
Statuts coordonnés en date du 29 décembre 2006, suite à un acte n^o 822 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007073516/208/12.

(070079533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Globos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.553.

—
EXTRAIT

- Mr. Luis Garcia Cortazar, gérant de catégorie B de la société GLOBOS PROPERTIES S.à r.l., réside désormais au 3C, c/Isaac Albeniz 37, 28220 Majadahonda, Madrid, Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007073627/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Joadoor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration
G. Schneider
Administrateur

Référence de publication: 2007073600/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05619. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Société de Gestion et de Participations-Groupe, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.396.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007073601/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05626. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Jan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007073599/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05621. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

BP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 45.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Par mandat

M^e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007073598/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05603. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

T.S.I. Holding Group AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.396.

La convention de domiciliation avec la société T.S.I. HOLDING GROUP AG a été résiliée avec effet au 30 avril 2007.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour TREULUX II S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073603/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Arina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 74.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073209/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07194. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Eurodatex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 64, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 79.698.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Den 21. Juni 2007.

Référence de publication: 2007073207/7838/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07956. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.